

CONVENTION Salariés



**BIAT/AMICALE DES AGENTS, EMPLOYES ET CADRES
DU MINISTERE DE L'EDUCATION**

Entre les soussignés :

La **Banque Internationale Arabe de Tunisie**, Société anonyme au capital de 170 MD dont le siège social est à Tunis, 70-72 avenue Habib Bourguiba-, immatriculée au Registre de commerce de Tunis sous le n° B 187 88 1996, Matricule Fiscal n°000110F, représentée par Monsieur Hechmi LAAKRICHE, Directeur Général Banque de Détail,

ci-après désignée la « BIAT »,

d'une part

et

L'Amicale des Agents, Employés et Cadres du Ministère de l'Education, dont le siège est sis au siège du Ministère de l'Education - Bab Bnet - Tunis, représentée par le Président de l'Amicale, Monsieur Tarek SGHAIER

ci-après dénommée le « Partenaire »,

d'autre part.

PREAMBULE

La BIAT, dans une volonté de partenariat et en réponse aux besoins formulés par **les adhérents à du partenaire**, se propose de leur faciliter l'accès à des formules de crédits souples, rapides et avantageuses.

Cette convention annule et remplace celle déjà signée entre les deux parties en date du 12 janvier 2011.



وزارة التربية والتعليم
والتدريب المهني
والتقني
والتدريب
والتقني

[Signature]

Le Partenaire
Tunis, le

08 MAR 2017

[Signature]
La BIAT
Tunis, le

Les parties font élection de domicile chacune en son siège.
tribunaux de Tunis seuls compétents en la matière.

Tout litige découlant de l'interprétation et/ou de l'exécution des présentes clauses, sera soumis aux
5 Election de domicile

d'un préavis d'un mois notifié par lettre recommandée avec un accusé de réception.
Cette convention peut être modifiée ou résiliée à la demande de l'une des deux parties, sous réserve
renouvelable par tacite reconduction.
Convention est valable pour une durée d'une année à partir de la date de sa signature et est

Sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, ou changement de la réglementation, la présente
4 Validité

La BIAT se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande pour les motifs qu'elle jugera
valable

Toute demande de crédit sera formulée sur papier libre et sera transmise à l'Agence du bénéficiaire
pour traitement, conformément aux procédures internes à la BIAT.

3 Procédure de traitement

- Etre titulaire d'un compte chaque ouvert sur les livres de la BIAT ou l'ouvrir à l'occasion
- Ne pas faire l'objet d'une interdiction de chèque ou d'une action de recouvrement curatif ou d'un incident de paiement non régularisé (ayant fait l'objet d'une attestation de non-paiement)
- Supporter un taux d'endettement global ne dépassant pas 40 % du revenu mensuel net

2 Conditions d'éligibilité

(1) Crédit à accorder au cas par cas selon la réglementation en vigueur
* Maximum : plafond en vigueur

Nature	Destination	Montant Maximum	Durée de rembour maximale (D)	Taux (%)	Commission de mise en place	Auto financement (AF)
CREDIAUTO âge véhicule ≤ 4 ans	Acquisition de voitures privées neuves ou d'occasion	Fonction de la capacité de remboursement*	7 ans	TMM + 2,25	1 % Flat	Auto financement en vigueur
	Financement de tout projet privé d'aménagement logement/ terrain, construction, acquisition logement/ d'habitation personnelle	Fonction de la capacité de remboursement*	5 ans	TMM + 2,5		
CREDIMEDIA	Financement de tout projet privé à la consommation	Fonction de la capacité de remboursement*	3 ans	TMM + 2,5	0,50%	Auto financement en vigueur
	Financement de tout projet privé d'usage d'habitation personnelle/ terrain, construction, acquisition logement/ extension à usage d'habitation personnelle	Fonction de la capacité de remboursement	15 ans	TMM + 2		
CREDIRENOV	Financement de tout projet privé d'aménagement logement/ terrain, construction, acquisition logement/ extension à usage d'habitation personnelle	Fonction de la capacité de remboursement*	20 ans	TMM + 2,25 ⁽¹⁾		
	Financement de tout projet privé d'usage d'habitation personnelle/ terrain, construction, acquisition logement/ extension à usage d'habitation personnelle	Fonction de la capacité de remboursement				

1 Offre de crédits BIAT aux employés du Partenaire